

Municipalité de Sainte-Christine

grille des usages principaux et des normes

	Usage dominant	Classes d'usages	Article de zonage	Zones						
				501	502	503	504	505	506	
USAGES	HABITATION	classe A-1 unifamiliale isolée		●	●	●	●	●	● [5]	
		classe A-2 unifamiliale jumelée								
		classe B-1 bifamiliale et trifamiliale isolée								
		classe B-2 bifamiliale et trifamiliale jumelée								
		classe C - multifamiliale isolée (max. 6 log.)								
		classe D - communautaire								
		classe E - maison mobile								
	COMMERCE	classe A-1 bureaux								
		classe A-2 services		● [1]		● [1]	● [1]	● [1]	● [1]	● [1]
		classe A-3 vente au détail								
		classe B-1 spectacles, culture								
		classe B-2 bars								
		classe B-3 commerces érotiques								
		classe B-4 récréation intérieure								
		classe B-5 arcades								
		classe B-6 récréation ext. intensive	art. 15.3							
		classe B-7 récréation ext. extensive		● [2]		● [2]	● [2]	● [2]	● [2]	● [2]
		classe B-8 observation nature		● [2]		● [2]	● [2]	● [2]	● [2]	● [2]
		classe B-9 clubs sociaux								
		classe C-1 hébergement								
		classe C-2 gîte du passant		●	●	●	●	●	●	● [5]
		classe C-3 restauration								
		classe C-4 casse-croûte								
		classe D-1 essence, station service	art. 10.4.5, 16.4							
		classe D-2 ateliers d'entretien	art. 10.4.5, 16.4							
		classe D-3 vente de véhicules	art. 10.4.5, 16.4							
		classe E-1 construction, terrassement								
	classe E-2 vente en gros, transport					●				
classe E-3 para-agricole		● [3]		● [3]	● [3]	● [3]	● [3]	● [3]		
classe E-4 autres usages commerciaux										
INDUSTRIE	classe A					●				
	classe B									
	classe C extraction	art. 15.4				●		● [6]		
	classe D récupération, recyclage									
PUBLIC ET INSTITUTIONNEL	classe A-1 services gouvernementaux									
	classe A-2 santé, éducation									
INSTITUTIONNEL	classe A-3 services culturels									
	classe A-4 voirie									
	classe A-5 lieux de culte									
	classe B parcs, terrains de jeux									
	classe C équip. publics	art. 7.4.2	●		●	●	●	●	● [5]	
	classe D infras. publiques		●		●	●	●	●	● [5]	
AGRICOLE	classe A agriculture et forêt		●	● [4]	●	●	●	●	● [5]	
	classe B élevage		●		●	●	●	●	● [5]	
	classe C activités complémentaires		●		●	●	●	●	● [5]	
	classe D animaux domestiques	art. 17.2								
Notes particulières:										
[1] limité aux services reliés aux activités agricoles										
[2] les constructions doivent se limiter à des bâtiments accessoires ou utilitaires										
[3] limité aux commerces de vente de biens d'approvisionnement agricole										
[4] limité à la culture des sols, sans bâtiment										
[5] à l'exclusion des territoires d'intérêt écologique identifiés sur le plan de zonage										
[6] limité à l'exploitation de sablières ou de gravières										

Municipalité de Sainte-Christine

grille des usages principaux et des normes

		Article de zonage	Zones						
			501	502	503	504	505	506	
NORMES	IMPLANTATION	marge de recul avant min. (m)	art. 6.2.2	10	10	10	10	10	10
		marge de recul latérale min. (m)		2	2	2	2	2	2
		somme des marges de recul latérales min. (m)		4	4	4	4	4	4
		marge de recul arrière min. (m)		3	3	3	3	3	3
	BÂTIMENT	hauteur maximale (étage)		2	2	2	2	2	2
		façade minimale (m)		7,3	7,3	7,3	7,3	7,3	7,3
		profondeur minimale (m)		6	6	6	6	6	6
		superficie min. au sol (m ca)		54	54	54	54	54	54
	RAPPORTS	espace bâti/terrain max., bâtiment principal (%)		30	30	30	30	30	30
		espace bâti/terrain max. bâtiment accessoire (%)		10	10	10	10	10	10
	AUTRES NORMES	territoires d'intérêt écologique	art. 15.5						●
DIVERS	AMENDEMENT	Modifié par le règlement 320-15							
	Notes particulières:								